

**DÉLIBÉRATION**  
séance du 16 juin 2025

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni **le lundi 16 juin 2025 à 19 h** en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. François SERVENT, Maire de Nieulle-sur-Seudre.

Nombre de Conseillers :  
En exercice : 14 - Présents : 12 - Votants : 13 - Pouvoirs : 01  
Date de Convocation : 10/06/2025

**Présents** : M. SERVENT François, Maire, Mme CHEVALIER Ingrid, Mme RUCHAUD Emmanuelle, M. ANGER Gérard, Adjoints, Mme BILLAUD Vanessa, Mme CHAUVET Maguy, M. GACHINAT Patrick, M. MANCEAU Michel, Mme MORICE Élodie, M. RENOULEAUD Bruno, Mme TOBI Karine et M. VIOLET Geoffroy.

**Absents excusés** : M. BOITEL Dominique qui a donné pouvoir à Mme CHEVALIER Ingrid et M. OCTEAU Stéphane qui n'a pas donné de pouvoir.

**Secrétaire de séance** : Mme CHAUVET Maguy.

Délibération n° **D25\_03\_11**

Objet **CENTRE RÉGIONAL DES ÉNERGIES RENOUVELABLES**  
Renouvellement de l'adhésion pour l'exercice 2025

Le Centre Régional des Energies Renouvelables est une association régionale qui a pour objectif de dynamiser le développement des Energies Renouvelables en Poitou-Charentes. Il est une interface active entre les pouvoirs publics, les collectivités locales, les particuliers et les professionnels et facilite le recours aux énergies renouvelables par des actions de promotion et d'assistance technique, en toute indépendance et objectivité.

Depuis 1995, le CRER propose notamment aux collectivités locales de réaliser des études de faisabilité ainsi que des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans les domaines suivants :

- bois-énergie,
- solaire photovoltaïque,
- solaire thermique.

Dans le cadre du développement des énergies renouvelables sur le territoire et le patrimoine, l'adhésion au CRER permet de bénéficier d'une expertise technique et de la réalisation d'études de faisabilité gratuitement.

Le montant de l'adhésion annuelle s'élève à 600 € pour les collectivités de 1 000 à 3 499 habitants.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur ce dossier.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu l'exposé de M. le Maire,

Vu la proposition du Centre Régional des Energies Renouvelables,

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE, à l'unanimité**

- **de renouveler** l'adhésion annuelle au Centre Régional des Energies Renouvelables pour l'exercice 2025,
- **d'autoriser** M. le Maire ou son représentant à signer tout document administratif et comptable corroborant cette décision, en particulier le bulletin d'adhésion se rapportant à la présente décision.

**Vote du Conseil Municipal :**

Pour : 13 - Contre : 0 - Abstention : 0

**Certifié exécutoire :**

Télétransmis au contrôle de légalité, le **25/06/2025**.

Publié sur le site internet de Nieulle-S/Seudre, le **25/06/2025**.

*FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus.*

*Au registre sont les signatures,*

*Pour extrait conforme,*

*Maguy CHAUVET*

*Secrétaire de séance*

François SERVENT  
Maire

